

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

### CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, en convention avec les centres de gestion coordonnateurs, a organisé pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire nationale les concours externe et interne pour l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale dans la spécialité musique, discipline tuba.

### CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

<b>Arrêté d'ouverture</b>	6 juillet 2022
<b>Période d'inscription</b>	27 septembre au 2 novembre 2022
<b>Date limite de dépôt des dossiers</b>	10 novembre 2022
<b>Épreuves orales d'admission Concours externe</b>	Les 22 et 23 février 2023
<b>Épreuve d'admissibilité Concours interne</b>	24 février 2023
<b>Jury d'admissibilité Concours interne</b>	24 février 2023
<b>Épreuves orales d'admission Concours interne</b>	25 avril 2023
<b>Jury d'admission</b>	26 avril 2023
<b>Résultats admission</b>	28 avril 2023
<b>Établissement des listes d'aptitude</b>	3 mai 2023

### 1/ NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts par spécialité, selon la répartition suivante :

Professeur d'enseignement artistique de classe normale	NOMBRE DE POSTES		TOTAL
	EXTERNE	INTERNE	
Spécialité MUSIQUE - Discipline TUBA	8	2	10

## 2/ CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats :

- Justifiant d'un certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de conservatoires classés par l'État  
ou
- Bénéficiant d'une dispense légale de diplôme :
  - les pères ou mères qui élèvent ou ont élevé effectivement au moins trois enfants,
  - les sportifs, arbitres et juges de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports,
  - les candidats qui bénéficient d'une équivalence.

En effet, en l'absence des titres ou diplômes requis, les candidats peuvent obtenir une équivalence de diplôme s'ils sont titulaires d'un titre ou diplôme de niveau similaire ou différent obtenu en France ou dans un autre État que la France, et, le cas échéant, s'ils possèdent une expérience professionnelle en complément ou en l'absence de tout diplôme.

Pour cela, le candidat doit obtenir une décision d'équivalence de diplôme, après avoir rempli un dossier « équivalence de diplôme » auprès du CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale).

## 3/ LE JURY

Le jury comprend systématiquement au moins :

- a) deux fonctionnaires territoriaux de catégorie A, dont un appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;
- b) deux personnalités qualifiées dans la spécialité et le cas échéant, la discipline concernée ;
- c) deux élus locaux ;
- d) sur proposition du ministre chargé de la culture, et pour chaque spécialité ouverte au concours, un membre de l'inspection de la création et des enseignements artistiques qualifié dans la spécialité, et le cas échéant, dans la discipline concernée.

Les membres du jury sont nommés par arrêté du président du Centre de Gestion organisateur. Ils sont choisis, à l'exception des personnalités qualifiées et des membres mentionnés à l'article 42 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, sur une liste établie chaque année ou mise à jour en tant que de besoin par le Centre de Gestion organisateur.

Le représentant du CNFPT, membre du jury en application de l'article 42 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, est désigné au titre de l'un des trois premiers collègues mentionnés ci-dessus.

### Collège des élus locaux

▪ BIGET Flavie	Adjointe à la mairie de Quilly (44)
▪ MACÉ Magali	Conseillère municipale, mairie de Trignac (44)
▪ PAQUEREAU Éva	Conseillère municipale, mairie de Rezé (44)

### Collège des fonctionnaires territoriaux

▪ BALZEAU Stéphane	Professeur d'enseignement artistique - discipline tuba, conservatoire à rayonnement régional de Tours (37)
▪ LE BEC Alain-Christophe	Attaché principal, Directeur des ressources financières, juridiques et numériques, Carquefou (44), représentant du personnel à la CAP A du Centre de Gestion de Loire-Atlantique
▪ MORINIÈRE Vincent	Professeur d'enseignement artistique - discipline tuba, conservatoire à rayonnement régional de Nantes (44), représentant du CNFPT

### Collège des personnalités qualifiées

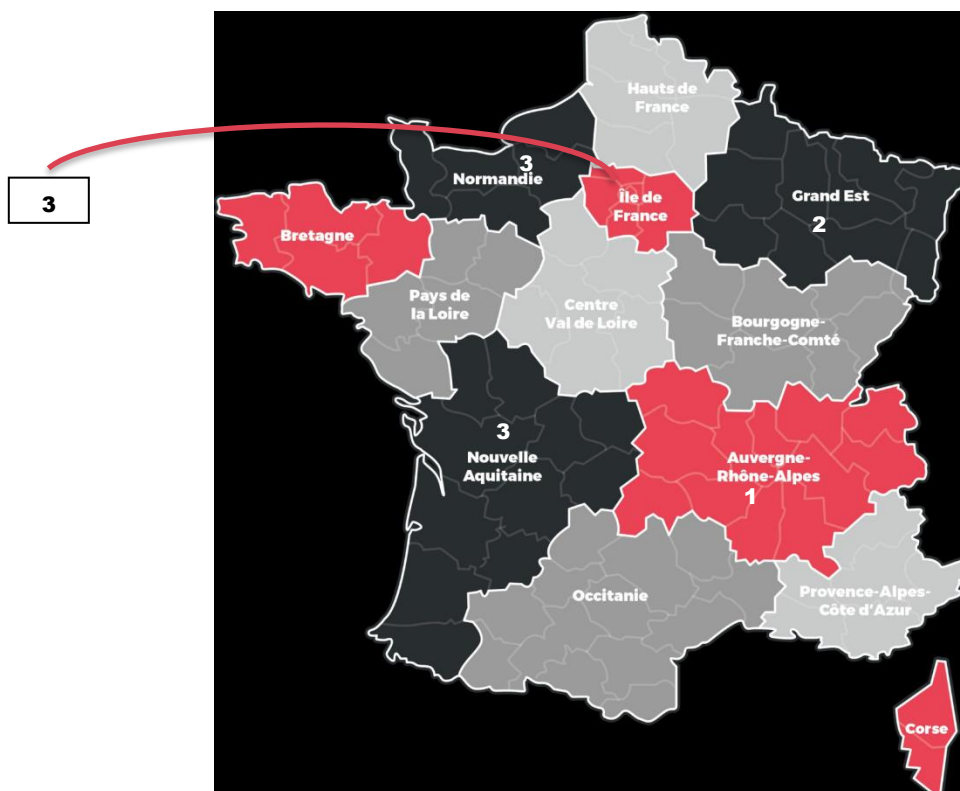
▪ MILLET Christophe	Directeur d'établissement artistique, conservatoire à rayonnement régional d'Angers (49), représentant du Ministère de la Culture
▪ SABY Dominique	Directeur d'établissement artistique, retraité
▪ YAMADA Izumi	Professeure de musique – Discipline tuba, conservatoire municipal Jacques Ibert à Paris (75)

La présidence et la suppléance du jury des concours externe et interne de professeur d'enseignement artistique de classe normale, dans la discipline « tuba » ont été confiées à :

▪ Présidence	▪ MILLET Christophe
▪ Suppléance	▪ MACÉ Magali

## 4/ LES CANDIDATS

### A- Provenance géographique



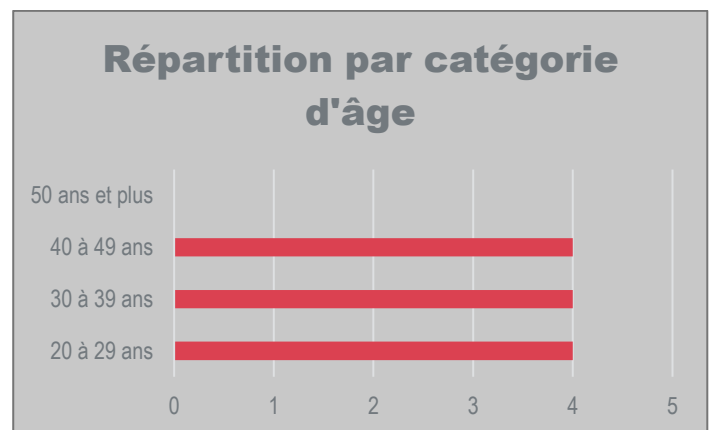
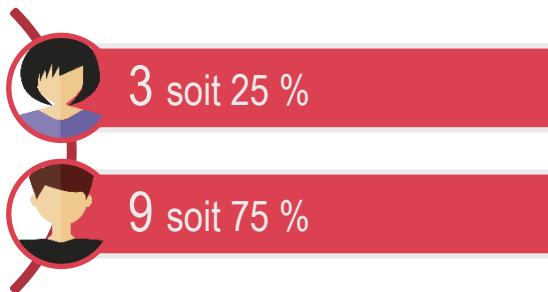
## B- Focus sur les inscriptions/admis à concourir

Voies	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre d'admis à concourir	Admissibles	Seuil d'admissibilité	Admis	Seuil d'admission
Externe	8	12	7	-	-	5	10 / 20
Interne	2	9	5	4	10 / 20	4	10,75 / 20
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>-</b>	<b>9</b>	<b>-</b>

Parmi les candidats non admis à concourir :

- En externe :
  - 2 candidats ont obtenu une décision défavorable à leur demande de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et/ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle
  - 2 candidats n'ont pas reçu de décision à la date de la 1<sup>ère</sup> épreuve (date nationale)
  - 1 candidat n'a pas fourni le diplôme requis et annulé sa participation.
- En interne :
  - 1 candidat n'a pas fourni le diplôme et le CV requis pour compléter son dossier professionnel
  - 2 candidats n'ont pas fourni les pièces demandées et ont annulé leur participation
  - 1 candidat n'appartenait pas au bon cadre d'emplois.

## C- Profils des candidats



La moyenne d'âge est de 37 ans.

## 5/ LES ÉPREUVES

### A- Concours externe sur titres avec épreuve : Unique épreuve d'admission :

#### a- Nature de l'épreuve

Un **entretien avec le jury**, pour permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leurs aptitudes à exercer leur profession** dans le cadre des missions dévolues à ce cadre d'emplois (*durée totale de l'entretien : 30 minutes*).

*Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.*

#### b- Répartition des notes

Éventail des notes	15≤Note<12	15≤Note<12	12≤Note<10	10≤Note<5	Note*<5/20	Moyenne
De 8,00 à 18/20 7 cdts	2 28,58 %	2 28,58 %	-	3 42,84 %	-	12,71 / 20

\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

### B- Concours interne sur titres avec épreuves

#### a- Nature des épreuves

##### Épreuve d'admissibilité

Un **examen du dossier individuel du candidat** constitué au moment de son inscription. Ce dossier comprend obligatoirement la justification que l'intéressé a suivi une formation spécifique correspondant à l'un des diplômes exigés pour l'accès au concours externe d'assistant spécialisé d'enseignement artistique ou obtenu l'un de ces diplômes, son curriculum vitae et une présentation écrite de 20 pages dactylographiées (10 feuilles recto-verso) de son expérience antérieure et de son projet pédagogique.

*Il n'existe pas de programme réglementaire pour cette épreuve.*

Éventail des notes	15≤Note<12	15≤Note<12	12≤Note<10	10≤Note<5	Note*<5/20	Moyenne
De 8,00 à 18/20 7 cdts	2 28,58 %	2 28,58 %	-	3 42,84 %	-	12,71 / 20

\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

##### Épreuves d'admission

1. Une **épreuve pédagogique**, en présence d'un ou plusieurs élèves de 3<sup>ème</sup> cycle.  
(*durée : 35 minutes dont 15 minutes au maximum pour la démonstration instrumentale et pédagogique ; coefficient 4*) ;
2. Un **entretien** au cours duquel le candidat présente un exposé sur la manière dont il envisage l'exercice **des fonctions** auxquelles il postule et pendant lequel est appréciée son aptitude à les exercer.  
(*durée : 20 minutes ; coefficient 2*).

## Répartition des notes

### Épreuve pédagogique

Éventail des notes	15≤Note<12	15≤Note<12	12≤Note<10	10≤Note<5	Note*<5/20	Moyenne
De 8,00 à 18/20 7 cdts	2 28,58 %	2 28,58 %	-	3 42,84 %	-	12,71 / 20

\* toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire

### Entretien

Éventail des notes	15≤Note<12	15≤Note<12	12≤Note<10	10≤Note<5	Note*<5/20	Moyenne
De 8,00 à 18/20 7 cdts	2 28,58 %	2 28,58 %	-	3 42,84 %	-	12,71 / 20

## **QUELQUES REMARQUES ET CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS**

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

- Les examinateurs regrettent le manque de connaissances de l'environnement territorial. Certains candidats ont encore une vision assez vague de leur cadre de travail (confusion entre communes et intercommunalités, notions de droits et obligations superficielles...
- Les jurys relèvent également une certaine difficulté, de la part des candidats, à bien circonscrire le cadre de l'épreuve pédagogique :
  - Avec 3 élèves, les candidats semblent ne pas savoir s'ils doivent enseigner à l'un d'entre eux seulement ou à tout le groupe.
  - Les candidats ont tendance à privilégier la démonstration instrumentale au détriment de la démonstration pédagogique.
  - La présentation des œuvres devrait être améliorée afin qu'elle soit plus pédagogique.
  - Les candidats devraient, au cours de cette épreuve, montrer plus l'exemple en jouant aux élèves sujets.
  - Il est important d'améliorer le contenu musical et artistique du cours aux élèves.

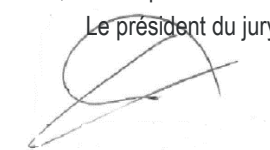
Il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr) et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale.

Par ailleurs, pour l'épreuve d'entretien, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant. Les candidats doivent mettre à jour leurs connaissances.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury et les élèves sujets, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le président du jury,



Christophe MILLET